



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Lundi 28 Février 2022**

## **Présents :**

Christine MEGEVAND, Gérard THOMASSON, Jean Paul LE MANACH, Laurent REY, Nicolas BERTHOUD, Aurore GANDY, Antoine GLADIEUX, Morgan HAUET, Annick PRUNIER, Roger THOMET, Nicolas VESIN

## **Excusé :**

*Date de la convocation du conseil municipal : 24/02/2022*

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATIONS**

### **Achat d'un terrain à Charly aux Consorts Rey Monod -Charly**

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école d'Andilly Saint-Blaise, où sont scolarisés les enfants de la commune de Saint-Blaise, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir des terrains attenants à l'école, pour permettre l'extension du groupe scolaire existant, l'aménagement de stationnements et d'un arrêt de bus, et la création d'une voie de contournement visant à sécuriser les flux autour de l'établissement.

Madame le Maire propose l'acquisition des parcelles suivantes, situées à Charly sur la commune d'Andilly :

- n° 1864 d'une contenance de 367 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Marie-Claude MONOD,
- n° 1866 d'une contenance de 869 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Paulette REY,
- n° 1867 d'une contenance de 75 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Paulette REY

Le prix fixé avec les propriétaires est de 80 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 104'880 € pour une superficie totale de 1311 m<sup>2</sup>. Il est précisé que la commune prendra en charge les frais d'acquisition par la collectivité, de géomètre et d'indemnisation du fermier en place. La commune s'engage à réaliser à ses frais l'accès à la RD23 aux parcelles acquises et aux parcelles 1865 et 1868 restant appartenir au vendeur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition des parcelles 1864, 1866 et 1867 aux conditions financières énoncées ci-dessus, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir pour l'acquisition des parcelles.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Convention de participation aux frais du parcours des graniteurs, entre les communes de Saint-Blaise et Andilly**

Voulant valoriser le patrimoine culturel et naturel des communes, les communes d'Andilly, Cernex, Présilly et Saint-Blaise décident de partager les coûts inhérents à la création du Parcours des Graniteurs en 2021.

La participation de chaque commune aux frais engagés par Andilly, commune initiatrice, est établie à 12% pour Cernex, 40% pour Présilly, 8% pour Saint-Blaise et 40% pour Andilly. Pour saint-Blaise le montant s'élève à 1065,64 €.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le maire de signer la convention, afin de procéder au paiement.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Instauration du permis de démolir**

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir, le conseil municipal décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, doivent être précédés d'un permis de démolir

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## COMMISSIONS

### ASSOCIATIONS

#### **Saint Blaise en Fête :**

Pour la Saint-Blaise, l'association a organisé une soupe à l'oignon, sous chapiteau, à la sortie de la messe le samedi 5 février au soir. Cette manifestation a été très appréciée, et a permis de renouer avec les activités.

**Les Oursons :** La sortie raquettes et luge n'a pas eu lieu.

Les 2 associations préparent conjointement le carnaval pour fin mars, début avril.

### BATIMENTS

**Lavoir :** Il reste les menuiseries à terminer, et les panneaux explicatifs à faire. Nicolas Berthoud a contacté l'Atelier de Publicité pour le panneau explicatif sur les fresques. Le devis proposé est accepté. Le panneau explicatif pour la pompe à incendie sera réalisé une fois les menuiseries posées. Il faut également reprendre l'enrobé du trottoir qui n'a pas été fait.

**Salle polyvalente :** Le menuisier est intervenu pour remettre les parois. Pour la ventilation, la pièce à remplacer est commandée, mais les délais sont longs. Il reste également à traiter les infiltrations d'eau. Le peintre interviendra pour les façades extérieures dès que les conditions climatiques le permettront.

**Mairie :** On souhaite que le toit soit refait avant l'été. Le charpentier va être relancé.

**Place du village :** Un aménagement global comprenant l'agrandissement de l'aire de jeux et de l'accès au local est à étudier. Une réunion aura lieu sur place le 14 mars à 19h.

### CCAS

RAS

### COMMUNICATION

Le bulletin municipal avance lentement. Un rendez-vous doit être pris avec Thibaut Brand, l'atelier de publicité. Le site internet doit être mis à jour plus régulièrement.

Nicola Berthoud propose d'utiliser l'application INTRAMUROS pour communiquer les événements, nouvelles à la population.

### ENVIRONNEMENT

Une estimation du coût pour le traitement de la renouée va être faite.

La journée de l'environnement en lien avec la CCPC aura lieu le 7 mai, matinée suivie d'un repas aux Dronières.

### SCOLAIRE - PETITE ENFANCE

**Périscolaire :** Le recrutement va être lancé pour 2 ou 3 personnes pour la rentrée 2022.

#### **Scolaire :**

L'architecte commence à travailler sur le projet. Il effectue le diagnostic du bâtiment actuel. Des réunions doivent suivre pour discuter des modifications souhaitées pour le projet.

## URBANISME

### VOIRIE

On prévoit un rendez-vous avec l'entreprise Gruaz pour la revue des travaux annuels. Un devis va être demandé à l'entreprise Grandchamp pour la mise en place d'un éclairage sur la place pour le terrain de boules, et pour les spots encastrés.

Le stationnement rue principale devient problématique suite à l'arrivée de nouveaux habitants. On va surveiller l'évolution pour voir s'il convient de prendre des dispositions : arrêtés de stationnement....

\*\*\*\*\*

### SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 23 février. Il est à noter une baisse des subventions pour le fonctionnement et les animations. Des questions se posent concernant le financement des travaux de rénovation de la gare d'arrivée du téléphérique

La journée « Le Salève en Marche » aura lieu le 4 septembre

### CCPC -

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses**

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, les élections législatives les 12 et 19 juin. Il faudra prévoir les permanences.

Réunion de travail pour préparation du budget : Lundi 14 mars à 20h